

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 novembre 2025 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

14 novembre 2025

**Date d'affichage :**

14 novembre 2025

**Objet**

Salle culturelle et événementielle  
Demandes de subventions

Mme STRADERE Michèle

**Étaient présents :**

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine  
Ms DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André.  
M. BALLARIN Jacques donne procuration à M MADET Michel.  
Absent : VALLE Anthony

**Secrétaire de séance :**

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de travail s'est tenue le 17 octobre 2025 en présence des partenaires et de l'architecte du projet de la salle culturelle et événementielle. Un espace de vie sociale est intégré à ce projet.

Aussi, elle présente le nouveau dossier actualisé.

Elle propose de demander des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Les travaux s'élèvent à 975 00.00€ HT et concernent :

- le tiers-lieu : 204 300.00€ HT
- le bâtiment autres travaux : 478 690.00€ HT
- le bâtiment rénovation thermique : 210 600.00€ HT
- le bâtiment accessibilité : 81 410.00€ HT

Les études, frais annexes et maîtrise d'œuvre s'élèvent à 98 500.00€ HT

- Architecte : 78 000.00€ HT
- Mission SPS : 4 000.00€ HT
- Etude de sol : 4 500.00€ HT
- Etude fluides : 5 000.00€ HT
- Etude structure : 5 000.00€ HT
- Diagnostic amiante : 2 000.00€ HT



Madame le Maire propose de demander des subventions de la manière suivante, concernant les travaux d'un montant de 975 000.00€ HT

- Etat (DETR) à hauteur de 20% soit 195 000.00€ HT
- Conseil Régional à hauteur de 10% soit 97 500.00€ HT
- Conseil Départemental à hauteur de 40% soit 390 000.00€ HT

La commune financera les travaux à hauteur de 30% soit 292 500.00€ HT et prendra à charge les frais liés à la maîtrise d'œuvre et aux études pour un montant de 98 500.00€ HT, soit un total de 391 000.00€ HT.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et charge Madame le Maire de l'exécution de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 21 novembre 2025

Le Maire

